

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 juin 2025

DEL_20250625_23

Nombre de Conseillers **29**
En exercice **21**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Demande de subvention auprès du Ministère des Armées

Projet de création d'un carré mémoriel

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Laurence FREMINET - Gilles BRIAND - Emilie CORDIER - Hervé MORICE Sébastien WAIRY - Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT - Magali MACE Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER - Yannick BEAUVAIS Jessica NICOLAS - Thierno DIALLO - Françoise HAFFRAY Didier NOUZILLEAU

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Benoît PICHARD a donné son pouvoir à Cécile OLIVIER
- Marjorie GARCIA a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL
- David PELON a donné son pouvoir à Didier NOUZILLEAU
- Cécile NICOLAS a donné son pouvoir à Françoise HAFFRAY

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **26 juin 2025**

Et que la convocation avait été faite le **18 juin 2025**

Absents : Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC - Alain DESMARS

M. Eric MEIGNEN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé,

La Ville de Trignac s'est engagée dans le projet de la création d'un nouveau carré mémoriel par la mise en valeur des monuments aux morts de la commune, afin de préserver la mémoire collective et l'histoire locale.

La création de ce nouvel espace sera un atout pour favoriser le recueillement, la réflexion et le respect.

Ce projet s'inscrit, ainsi, dans une volonté de renforcer la cohésion sociale, les valeurs de la République et l'éducation des générations futures à l'importance de la mémoire collective.

Mené en partenariat avec les associations locales, le projet consiste à transférer les deux monuments aux morts de la commune dans un espace du cimetière spécialement dédié. Les familles de victimes, l'ensemble des citoyens, les écoles et les différentes associations en lien avec les actions de mémoire, disposeront ainsi d'un espace mémoriel.

Une nouvelle plaque commémoration est également apposée sur le monument dédié aux soldats morts pour la France lors du conflit 1939-1945 afin de rendre hommage aux Morts pour la France de la seconde guerre Mondiale. Le projet s'inscrit dans le contexte mémoriel du 80e anniversaire de la fin de la seconde Guerre Mondiale et l'histoire particulière de la Poche de Saint-Nazaire.

Le ministère des armées prévoit l'octroi de subvention au titre du projet mémoriel « Hommage et mémoire : mise en valeur du patrimoine mémoriel ». Il est donc proposé de déposer une demande de subvention à hauteur de 80% selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Déplacement de 2 Monuments aux morts	12 550,00€	Subvention Ministère des Armées	10 469,60€
Réalisation d'une nouvelle plaque commémorative afin d'intégrer les personnes mortes pour la France 2 ^{ème} Guerre Mondiale	537,00€	Autofinancement	2 617,40€
TOTAL	13 087,00€	TOTAL	13 087,00€

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission des Finances en date du 16 juin 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'acter la demande de subvention auprès du Ministère des Armées pour le projet de création d'un carré mémoriel ;
- **Article 2** : De dire que la recette sera inscrite au budget principal de la Ville, au chapitre 13 ;
- **Article 3** : Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération ;

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	1

 Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu par M. le Secrétaire de Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié le :
Publié ou affiché le :
ID : 044-214402109-20250625-DEL_20250625_23-DE